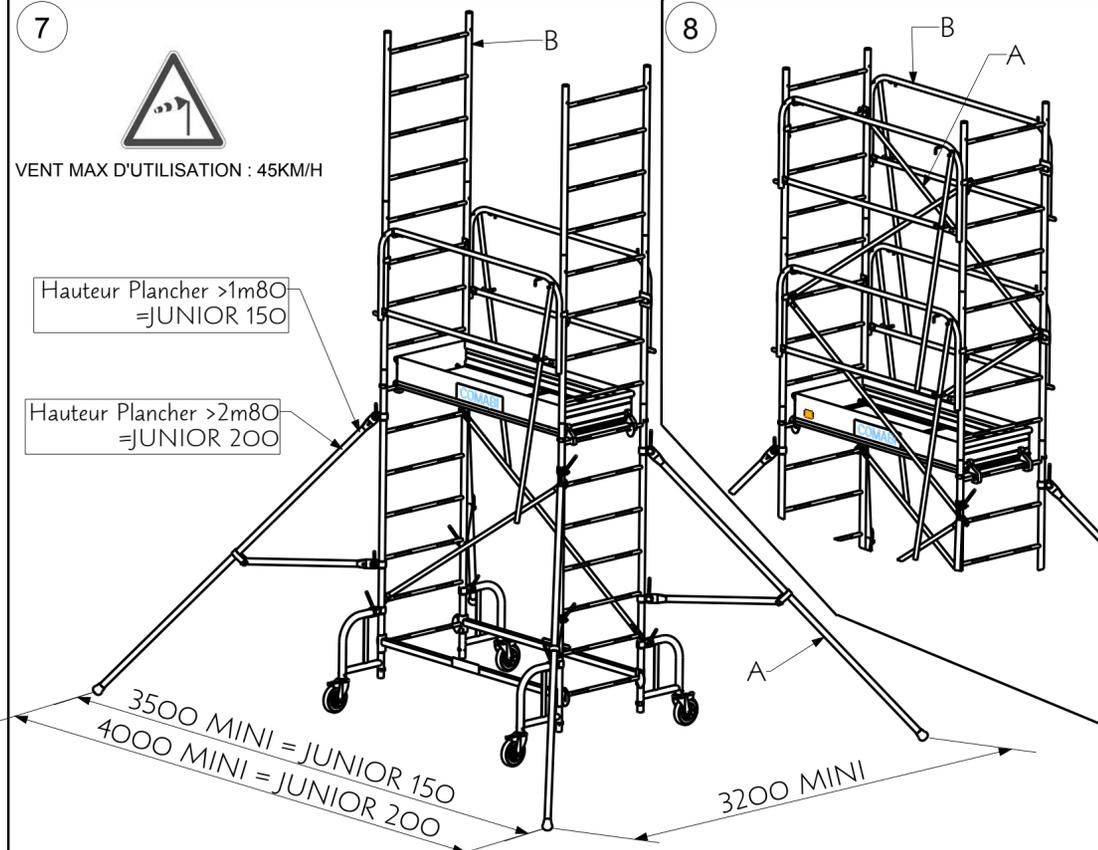


Ref : 35193-C

Ordre de montage : A,B,C...

Etapes de montage d'un plateau



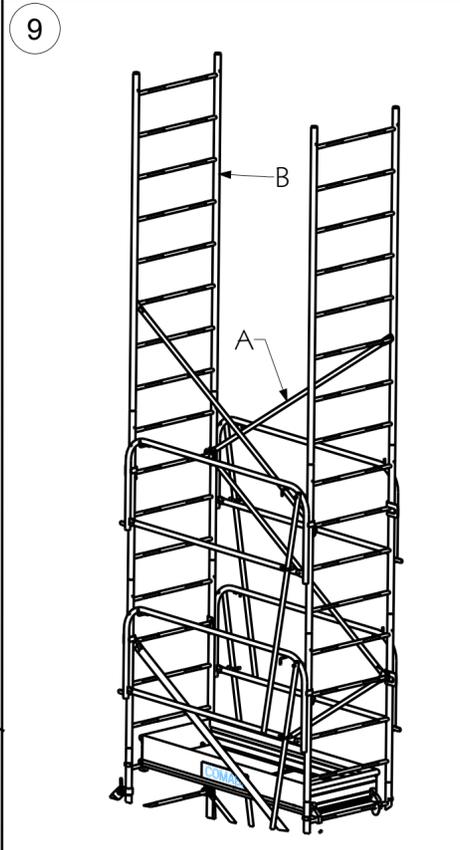
VENT MAX D'UTILISATION : 45KM/H

Hauteur Plancher >1m80 = JUNIOR 150

Hauteur Plancher >2m80 = JUNIOR 200

3500 MINI = JUNIOR 150
4000 MINI = JUNIOR 200

3200 MINI



25 KG MAX

25 KG MAX

MAXI 3M

H MAXI 4M80 = JUNIOR 150
H MAXI 5M80 = JUNIOR 200

Désignation	JUNIOR 150	JUNIOR 200
1 Pied à roue	3140904	
2 Echelle 7 barreaux	3140901	
3 Base	3141900	3140900
4 Echelle 8 barreaux	3140902	
5 Echelle 4 barreaux	3140903	
6 Diagonale	3141901	3140905
7 Plateau	3143903	3140908
8 Garde-corps	33971	33228
9 Stabilisateurs	3140906	
10 Goupille	34121 (sachet de 5x80470)	

JUNIOR 150/200

TUBESCA-COMABI

976, rte de Saint-Bernard
BP 414
01604 TREVOUX
Tél : 04 74 00 90 90
Fax : 04 74 00 46 79
www.comabi.com

CONSIGNES D'UTILISATION :

- L'échafaudage Junior doit être monté et démonté uniquement par un personnel formé aux instructions de montage et d'utilisation.
- Usage sur un sol plat, non accidenté et indéformable.
- Contrôler le bon état de tous les composants avant montage.
- S'assurer que les goupilles et les anti-soulèvements sont bien en place.
- Respecter les charges admissibles (planchers & structure).
- Forces horizontales maxi : 25 Kg.
- L'accès doit toujours se faire par l'intérieur
- L'appareil ne peut être déplacé qu'à vide.
- Les roues et les stabilisateurs doivent être bloqués en position de travail.
- Charge admissible : 200 kg/m²
- 1 seul plateau chargé
- le Junior 200 hauteur 2.8m (03140028) ne peut pas être utilisé à l'extérieur à moins de l'équiper de stabilisateurs (non inclus dans le lot)

IL EST INTERDIT :

- D'utiliser une potence même manuelle placée sur l'extérieur de l'échafaudage.
- D'utiliser des éléments déformés.
- D'utiliser l'échafaudage sans les composants requis et de même origine.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté verticalement.
- D'établir un pont entre l'échafaudage et un bâtiment ou un autre échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser des planches comme plancher.
- D'appuyer une échelle d'accès sur l'échafaudage.

CETTE NOTICE NE REMPLACE PAS LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (DECRETS DU 08/01/65 ET DU 01/09/04)